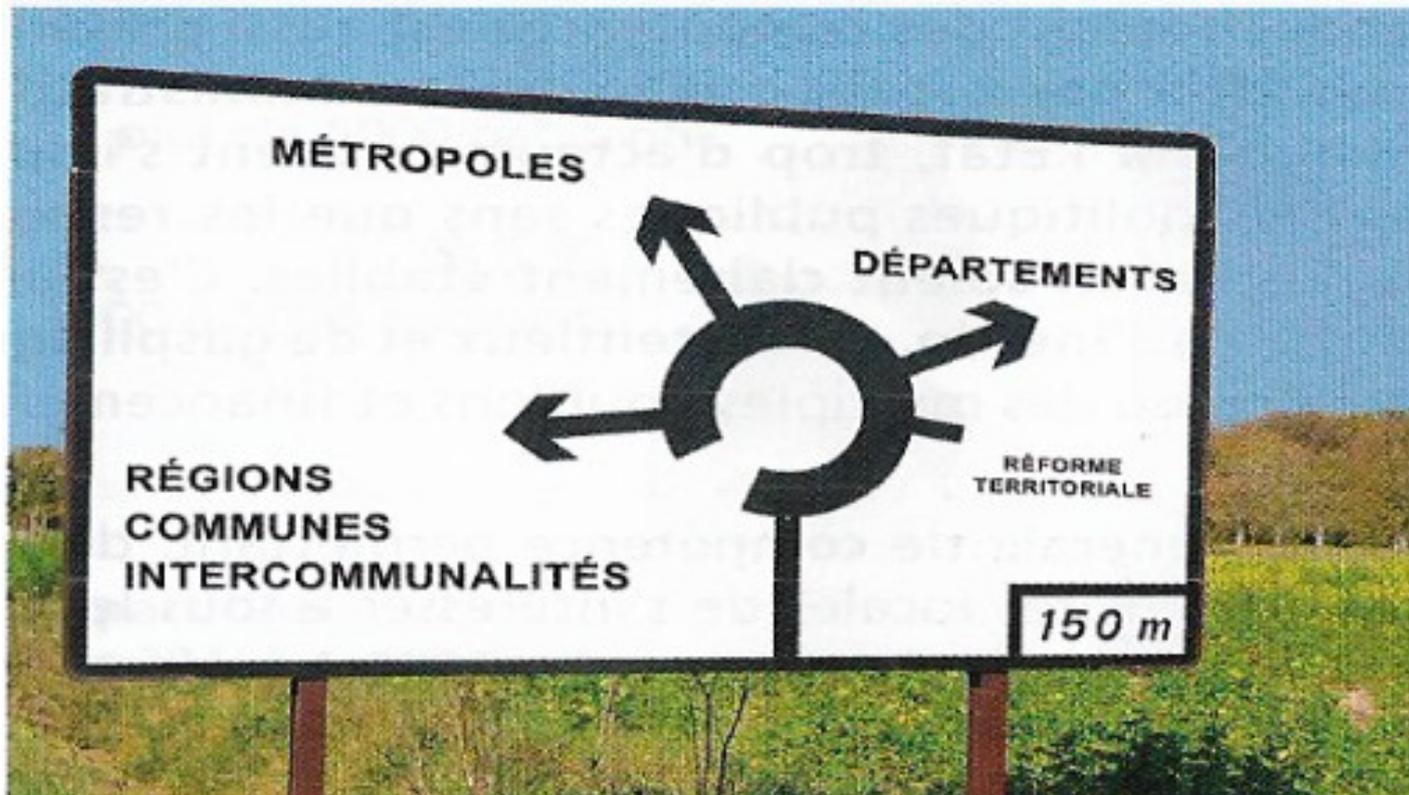


GEO 1.3

**LA METROPOLISATION EN
FRANCE**

II – la métropole en France

2 – Métropole : un statut



Acte I de la décentralisation : 1982-1984

« Loi Defferre » du 28 janvier 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Acte II de la décentralisation : 2003-2004

- Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.
- Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Acte III de la décentralisation : 2014-2015

- Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam).
- Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.
- Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

La loi MAPTAM de janvier 2014

Ce texte vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales. La loi définit l'organisation des métropoles et leur accord un nouveau statut. Trois d'entre elles font l'objet de dispositions particulières. Le Grand Paris prend la forme d'une EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) . Aux compétences étendues en termes d'urbanisme et de logement. La métropole de Lyon aura le statut d'une collectivité locale réunissant les compétences d'un EPCI et d'un département. Quant à la métropole d'Aix-Marseille-Provence, elle naîtra de la fusion de 6 EPCI existants.

La deuxième partie de la loi évoque une forme d'EPCI à fiscalité propre (...) rendu obligatoire pour les EPCI dépassant 400.000 habts, transformation qui devrait concerner Toulouse, Lille, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Rouen, Grenoble, Montpellier et Brest, auxquelles s'ajoute la métropole existante de Nice-Côte d'Azur.

A la métropole reviennent les compétences d'urbanisme, l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT), l'approbation du Plan Local d'urbanisme (PLU) ainsi que la valorisation du patrimoine naturel et la création de réserves foncières. Les transports, la voirie et les aires de stationnement sont également de son ressort.

La loi MAPTAM de janvier 2014

« La métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. »

Article L 5217-1, chapitre VII.

LA MÉTROPOLE À LA LOUPE

De la collecte des déchets à la distribution de l'eau en passant par les déplacements et l'habitat, la Métropole agit pour votre quotidien et pour un développement équilibré du territoire. Découvrez en un coup d'œil les champs d'action de la Métropole depuis le 1er janvier 2015.

 Les compétences déjà exercées par Grenoble-Alpes Métropole

 Les compétences transférées des communes vers la métropole au 1er janvier 2015



Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles



14
métropoles

Grenoble-Alpes Métropole

49
communes

440 000
habitants

550
kilomètres carrés



HABITAT

Définition des besoins en logement (programme local de l'habitat), attribution des financements de l'État pour la production de logements sociaux...

POLITIQUE DE LA VILLE

Promotion du développement social urbain, rénovation et revalorisation des quartiers en réduisant les inégalités. Dynamisation des solidarités territoriales et de l'insertion, prévention de la délinquance.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et gestion des zones d'activités économiques, pôles de compétitivité, soutien à l'innovation et à la création d'entreprises...

VOIRIE

Création, aménagement et entretien des voies, des espaces et ouvrages dédiés à tous les modes de déplacement.

PROMOTION TOURISTIQUE

Gestion, dynamisation et coordination des offices de tourisme.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Plan Air-Climat, espaces naturels, lutte contre la pollution atmosphérique, éducation à l'environnement...

ÉNERGIE

Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. Gestion des réseaux de chaleur urbains.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Développement des énergies renouvelables.

DÉCHETS

Prévention, collecte, tri et valorisation.

URBANISME

Réalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), projet de planification de l'espace métropolitain au cours du mandat.

DÉPLACEMENTS

Organisation de la mobilité (transports en commun, Métrovélo, itinéraires cyclables, etc.)

EAUX USÉES ET PLUVIALES

Collecte et traitement.

EAU POTABLE

Gestion de la ressource, production, distribution.

HABITAT

Définition des besoins en logement (programme local de l'habitat), attribution des financements de l'État pour la production de logements sociaux...

POLITIQUE DE LA VILLE

Promotion du développement social urbain, rénovation et revalorisation des quartiers en réduisant les inégalités. Dynamisation des solidarités territoriales et de l'insertion, prévention de la délinquance.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et gestion des zones d'activités économiques, pôles de compétitivité, soutien à l'innovation et à la création d'entreprises...

VOIRIE

Création, aménagement et entretien des voies, des espaces et ouvrages dédiés à tous les modes de déplacement.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Plan Air-Climat, espaces naturels, lutte contre la pollution atmosphérique, éducation à l'environnement...

ÉNERGIE

Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. Gestion des réseaux de chaleur urbains.

PROMOTION TOURISTIQUE

Gestion, dynamisation et coordination des offices de tourisme.

OFFICE DU TOURISME

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Développement des énergies renouvelables.

DÉCHETS

Prévention, collecte, tri et valorisation.

URBANISME

Réalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), projet de planification de l'espace métropolitain au cours du mandat.

DÉPLACEMENTS

Organisation de la mobilité (transports en commun, Métrovélo, itinéraires cyclables, etc.)

EAUX USÉES ET PLUVIALES

Collecte et traitement.

EAU POTABLE

Gestion de la ressource, production, distribution.

Une contestation du modèle métropolitain

La représentation en aires urbaines du territoire suggère ainsi la pertinence de l'intégration de la société française à l'économie-monde. La plupart des métropoles françaises s'inscrivent en effet dans une dynamique positive en contribuant désormais au deux tiers du PIB français.

On a intégré l'idée que 80 % de la population était urbaine depuis plusieurs décennies (...) S'il est évident que les modes de vie et de travail sont interconnectés avec la vie urbaine, la distance qui sépare certains territoires des aires urbaines les plus actives distingue encore plus fortement ces espaces entre eux.(...) Comme si tout le monde vivait dans des villes, mais de quelles villes parle-t-on ? Quoi de commun entre la réalité urbaine de Toulouse, La Rochelle ou Guéret ? (...) L'opposition entre ville et campagne , entre urbain, périurbain et rural ne dit plus rien des nouvelles dynamiques sociales.(...)

C. GUILLUY, *La France périphérique*, Paris, 2014, p 33-34

Une contestation du modèle métropolitain

La polarisation de l'emploi et le double processus de gentrification et d'immigration qu'elle induit créent les conditions d'un renforcement des inégalités socio-culturelles au sein des métropoles françaises.(...) Le processus de concentration des emplois qualifiés, des cadres et des revenus dans les grandes villes, et inversement la fragilisation économique et sociale de la France périphérique contribuent à accentuer les inégalités entre les deux France. Si la paupérisation des zones rurales est souvent évoquée, on insiste moins sur la fragilisation sociale des villes petites et moyennes de la France périphérique. De nombreux centres-villes sont désormais « à vendre ». Cette désertification touche les petites villes de moins de 100.000 habitants comme Guéret, Tarbes, Agen, Villefranche-de-Rouergue, Moulins, Niort, Albi, Béziers, Vierzon ou Calais. A Nevers on estime que près de 20% des locaux commerciaux sont vides. Les causes sont multiples, mais on peut en pointer deux essentielles : la dépopulation et surtout la concurrence des zones commerciales.(...) cette fragilisation économique et sociale de nombreux territoires de la France périphérique se développe dans un contexte de raréfaction de l'argent public particulièrement difficile pour les collectivités.(...) Or sur de nombreux territoires, notamment les espaces ruraux et les petites villes, le secteur public concentre souvent la majorité des emplois.